



LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

La DTA de l'estuaire de La Loire en vigueur depuis 2006 est devenue caduque après l'abandon de plusieurs de ses projets structurants, notamment les projets d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, celui d'extension du grand port maritime (GPM NSN) sur le site de Donges-Est et l'arrêt programmé de la centrale thermique de Cordemais.

Mis en ligne le 17 février 2021

L'Etat a annoncé le lancement de la concertation environnementale préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire jusqu'au 31 mars 2021. Chacun est invité à participer à cette concertation qui se déroulera sous forme dématérialisée en raison de la crise sanitaire.

Plus d'infos sur www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dta-concertation-environnementale-prealable-a5550.html ↗

Crédit photo : pixabay



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00